



## REGLEMENT DU CHALLENGE CVD 2020

### A. CHALLENGE

L'ensemble des Bateaux sera classé dans un challenge unique.

C'est toujours la jauge HN Osiris qui déterminera le classement de chaque bateau. Le challenge est ouvert aux voiliers habitables titulaires d'une carte d'identité nationale Osiris en cours de validité.

Le challenge est régi par :

- les règles de jauge Osiris Habitable
- le présent règlement et ses éventuels avenants
- les instructions de course particulières à chaque course établies par les clubs organisateurs

L'inscription se fait automatiquement lors de la première inscription à une régates du challenge. En fonction des circonstances, les clubs organisateurs peuvent, si nécessaire, modifier la date d'une course, l'ordre des courses voire annuler une compétition.

### B. REGATES INSCRITES A CE CHALLENGE 2020

Date	Nom de l'épreuve	Organisateur
15 février	CVD 1	Cercle de la Voile de Dieppe
29 mars	CVD 2	Cercle de la Voile de Dieppe
18 avril	CVD 3	Cercle de la Voile de Dieppe
1 – 3 mai	Dieppe Banana's Cup	Cercle de la Voile de Dieppe
8 – 10 mai	Dieppe Dash	Cercle de la Voile de Dieppe
30 mai – 1 juin	Normandy Cup	Ligue de Voile Normandie
14 juin	CVD 4	Cercle de la Voile de Dieppe
20 – 21 juin	Grand Prix du SNPH	Sport Nautique et Plaisance du Havre
27 juin	CVD 5 (dériveur)	Cercle de la Voile de Dieppe
24 – 29 août	Double de Normandie	Centre Nautique Paul Vatine
12 septembre	CVD 6	Cercle de la Voile de Dieppe
19 – 20 septembre	Grand Prix de Deauville	Deauville Yacht Club
3 – 4 octobre	SRH Challenge Habitable	Société des Régates du Havre
10 octobre	CVD 7	Cercle de la Voile de Dieppe
24 – 25 octobre	Trophée SNSM	Société des Régates de Caen Ouistreham
14 – 15 novembre	Régate des Harengs	Cercle de la Voile de Dieppe

### C. ATTRIBUTION DES POINTS

Le barème utilisé pour cette saison 2019 sera basé sur le système « H » proposé par la jauge HN avec l'ajout de coefficients de majoration pour chaque régates.

Avec :

$$P = \frac{101 \times (N - A + 1)}{N + 1} \times cf$$

- *P* : points aux centièmes
- *N* : nombre de bateaux classés
- *A* : place du bateau
- *cf* : coefficient de majoration

Si le Bateau est :

- DNC, DSQ, DNE, BFD, OCS : 0 point est attribué
- DNS, DNF, RET : 50% des points du dernier bateau classé sont attribués

Les coefficients de majoration selon les régates pour la saison 2019 sont :

- Régates CVD : 1
- Banana's Cup : 2
- Régate des harengs : 1,5
- Régates des autres clubs de la ligue Normandie : 1,5

### D. CLASSEMENT

#### 1. Pour chaque régates

Le CVD utilise le logiciel de classement mis à disposition par la FFV (FREG). Le challenge CVD prend en compte le classement obtenu dans cette régates.

#### 2. Pour le challenge :

Les 10 meilleurs résultats incluant celui de la Banana's cup seront pris en compte pour le calcul des points.

- Si 15 régates courues (ou plus) : les deux moins bon résultats (hors Banana's cup) seront supprimé
- Si 12 régates courues : le moins bon résultat (hors Banana's cup) sera supprimé
- Si 10 régates courues, ou moins : tous les résultats sont pris en compte.

Afin d'intégrer le classement du challenge il faudra avoir participé à un minimum de 5 régates du calendrier proposé :

- Les voiliers qui auront participé à plus de 6 régates se verront attribué un bonus de 10% des points qu'ils ont obtenus sur l'ensemble de la saison.
- Les voiliers qui ont participé aux 5 régates avec coefficient majoré se verront accordé un bonus de 5 % des points qu'ils ont obtenus sur l'ensemble de la saison.